



Maison en location qui n aurait pas du l etre

Par **isavdk**, le **20/05/2011** à **11:46**

Bonjour,

Peut on faire tourner un message via facebook ou autre moyen de communication pour dire de ne pas louer une maison (que j ai habité et qui s est revelé etre plein de soucis par ailleurs, et j ai du partir car gros ras le bol d un proprio qui ne fait rien et patron de l agence qui est ami de longue date avec) cette maison n aurait pas du etre habité car l agence deja m avait dit que vu l etat de la maison il ne referais plus de contrat avec le propriétaire et la je vois sur le bon coin qui reloue cette maison pour juillet 2011.

Et sachant que cette maison est un taudis (pas d isolation au niveau du sol donc humidité qui remonte par la, cette maison a ete construite vers 1918 et c est le sol d origine, et d autre soucis comme des rat dans les murs et je sais de quoi je parle car en rentrant un soir chez moi dans cette maison, ma fille de 8 ans s est mise a hurler qu il y avait un rat dans sa chambre et je l ai vue aussi.)

donc je voulais savoir se que je risque de dire la verité a des amis pour qu ils previennent leur ami et ainsi de suite .

Cordialement,

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **12:57**

Vous risquez un procès

Par **isavdk**, le **20/05/2011** à **13:31**

ce n est pas grave je le ferais de vive voix alors. La il n y aura rien a redire sauf si on m enregistre.

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **13:41**

ou si une personne témoigne de ce que vous lui avez dit

Par **isavdk**, le **20/05/2011** à **13:56**

j ai eu un preavis d 1 mois que j ai negocier avec eux si on peut dire, hors je ne rentre dans aucun critere selon la loi pour avoir se preavis reduit. Donc mon bail aurait du se finir le 9 juin 2011 et j attend toujours ma caution qui doit m etre rendu integralement car etat des lieux identique sauf les probleme d humidité qui y sont mentionné mais j avais fait une lrar de mise en demeure pour faire les travaux bien avant de quitter les lieux, et l agence etait intervenu sans me repondre par courrier, et s etait choqué que je correspondait avec l adil pour regler ce probleme. Je connais cette agence mon frere est chez eux aussi et la aussi il y a des problemes d humidité car pas isolé (ce n est pas de leur faute il aere tout le temps mais de grave probleme d infiltration.... et quand il ont ete a l agence, la secretaire leur a dit de nettoyer avec de l eau de javel que ca partait tres bien!!!

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **14:00**

[citation]j ai eu un preavis d 1 mois que j ai negocier avec eux si on peut dire, hors je ne rentre dans aucun critere selon la loi pour avoir se preavis reduit.[/citation] ce n'est pas une preuve. La LRAR non suivie de reconnaissance des problèmes ou de constat d'huissier n'est que votre déclaration.

Vous aviez le choix entre les contraindre aux travaux et partir, vous avez préféré partir.

Par **isavdk**, le **20/05/2011** à **14:03**

donc je suis encore chez moi, si le preavis ne marche pas

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **15:16**

"si le preavis ne marche pas " ça n'a pas de sens
Avez-vous donné congé oui ou non ?

Par **isavdk**, le **11/06/2011** à **14:16**

ca y est j ai enfin recu mon cheque de depot de garantie et il ne manque pas un centime pourtant l arrangement d un mois de preavis etait fait a l amiable et il aurait pu me demander les 2 mois restants... meme si ca n aurait pas ete fairplay de leur part vu que je leur ai dit que je n irais pas jusqu au tribunal si il me laissait partir avec mon cheque de depot de garantie en integralité, donc maintenant tanpis je laisse tomber avec cette maison et tanpis pour le prochain locataire qui devra decouvrir tout ce que la maison cache.

Par **mimi493**, le **11/06/2011** à **14:25**

[citation]il ne manque pas un centime pourtant l arrangement d un mois de preavis etait fait a l amiable et il aurait pu me demander les 2 mois restants..[/citation] il a 5 ans pour vous réclamer le reliquat de loyer

Par **isavdk**, le **11/06/2011** à **14:30**

Peut etre mais ils ne le feront pas, ils ont eu trop peur quand je leur ai dit que j avais fait faire un constat d huissier bien avant de partir de cette maison, ils ne cherchent pas a ce que la justice s en melent. Et qui plus est le cheque et fait par l agence et non par le proprietaire, ca m a paru un peu surprenant car je pensais que c etait le proprietaire qui avait le depot de garantie pour lui.